Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

idea RECHERCHE
biotope

Communauté de Communes du Pays Fléchois

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dossier d'Approbation

ANNEXES SANITAIRES
Déchets

	Approuvé
Elaboration du PLUi-H	14 janvier 2021
Modification de droit commun du PLUi-H n°1	24 février 2022
Modification de droit commun du PLUi-H n°2	27 juin 2024
Modification de droit commun du PLUi-H n°3	24 septembre 2026

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2026,

Le Président, M. Romain LEMOIGNE

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 6 rue de Porstrein / 29 200 BREST / 06 45 57 32 29
contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Environnement 2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Pays Fléchois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE
zér DÉCHET



Arthezé • Bazouges-Cré-sur-Loir • Bousse • Clermont-Créans • Courcelles-la-Forêt • Cré-sur-Loir • Crosmières • La Chapelle d'Aligné • La Flèche • La Fontaine-St-Martin • Ligron • Mareil-sur-Loir • Oizé • Thorée-les-Pins • Villaines-sous-Malicorne

www.paysflechois.fr

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

INTRODUCTION

I. PRÉSENTATION GÉNÈRALE DU SERVICE

1.1 Territoire et compétences
1.1.1 Périmètre d'action
1.1.2 Compétences obligatoires
1.2 Organisation du service
1.2.1 Organigramme
1.2.2 Moyens humains et matériels de la CCPF
1.2.3 Nos partenaires et prestataires
1.3 Schéma de collecte et de traitement des déchets en Pays fléchois

II. FAITS MARQUANTS EN 2018

III. COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

3.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles
3.1.1 Le service en place, la fréquence de collecte
3.1.2 Performances de collecte

3.2 Collectes sélectives des emballages ménagers et du verre
3.2.1 Le service en place, les fréquences de collecte
3.2.2 Les équipements
3.2.3 Performances de collecte des emballages plastiques/métaux et papier
3.2.4 Performance de collecte du verre
3.2.5 Ratios en kilogrammes par habitant et par an pour l'ensemble des emballages recyclables
3.2.6 Refus de tri
3.2.7 Vers le recyclage
3.2.8 La communication

3.3 La redevance spéciale

IV. COLLECTE EN DECHETTERIES

4.1 Le service en place, les déchets accueillis
4.2 Performances de collecte en déchetterie
4.3 Vers les filières de valorisation
4.4 La fréquentation
4.5 La collecte des textiles
4.6 La filière réemploi

V. BILAN ET EVOLUTION TOTAL DE LA COLLECTE DES DECHETS EN PAYS FLECHOIS

VI. LE PROGRAMME ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

6.1 Deux équipes de volontaires en services civique
6.2 Démarche dédiées d'Ecologie Industrielle et Territoriales (E.I.T)
6.3 Convention de partenariat avec le C.P.I.E. « Sarthe et Loir »

VII. LES INDICATEURS FINANCIERS

7.1 Dépenses et recettes de fonctionnement
7.2 Les investissements

VIII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

INTRODUCTION

La LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte **(**LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Le programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir. Le PNPD fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique :

- Réduction de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui le fixe à 10 % ;
- Réduction de la production de Déchets d'Activités Economiques (DAE), notamment du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), entre 2010 et 2020.

La gestion des déchets en France est en perpétuelle mouvement et mutation. Les deux dernières mesures citées ci-dessus au niveau national permettent à notre collectivité d'évoluer vers un système de recyclage plus performant. Associé à la modernisation des centres de tri, les efforts réalisés à tous les échelons territoriaux expliquent les changements de consignes de tri de 2016 sur notre territoire.

Ce rapport permet d'apprécier les actions mise en place sur notre territoire afin de respecter le cadre législatif en place, qui tend en faveur de la réduction des déchets à la source et vers leur recyclabilité.

Nous vous laissons constater les résultats obtenus pour cette année 2018.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

I. PRÉSENTATION GÉNÈRALE DU SERVICE

1.1 Territoire et compétences

1.1.1 Périmètre d'action

La Communauté de Communes du Pays Fléchois est composée de 14 communes depuis le 1er janvier 2018 suite à l'arrivée de Oizé et La Fontaine-Saint-Martin. Cependant, la CCPF ne collecte pas encore ces deux communes. Celles-ci sont encore conventionnée avec le Syndicat Mixte du Val de Loir.

Communes	Nombre d'habitants selon l'INSEE
Arthezé	406
Bousse	435
Bazouges Cré sur le Loir	2 070
Clermont-Créans	1 270
Courcelles la Forêt	409
Crosmières	1 045
La Fontaine Saint Martin	619
La Chapelle d'Aligné	1 660
La Flèche	15 185
Ligron	505
Mareil sur Loir	657
Oizé	1 325
Thorée les Pins	719
Villaines sous Malicorne	1 031
TOTAL	27 336

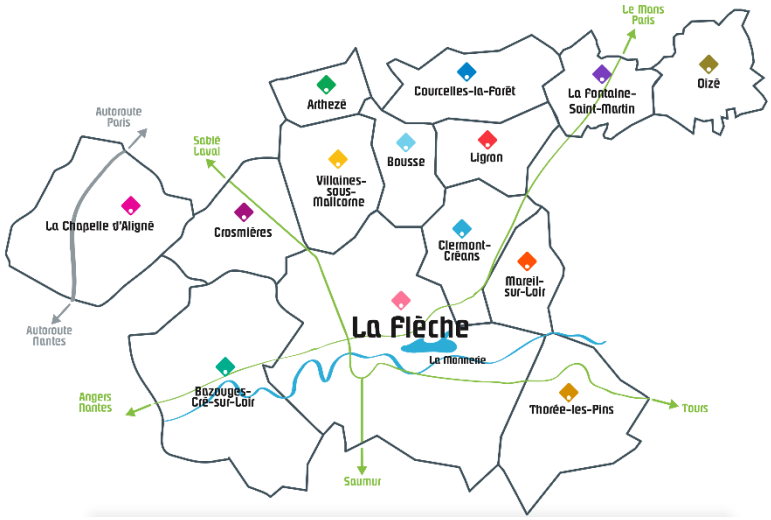

1.1.2 Compétences obligatoires

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchètterie ou en porte-à-porte. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Le maire fixe les modalités de la collecte des déchets par le biais du règlement de collecte. Les communes et leurs groupements ont la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit d'une compétence obligatoire.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

La prévention

La prévention de la production des déchets ne figure que depuis peu de manière explicite dans les compétences des communes ou de leurs groupements. A la Communauté de Communes du Pays Fléchois, c'est le programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG) qui permet aujourd'hui de répondre à cette obligation.

La coopération intercommunale

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés est confiée aux communes, qui l'ont transmise dans sa totalité à la CCPF depuis 1992.

Le financement du service de gestion des déchets ménagers assimilés

Le service fait l'objet d'un financement spécifique avec une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Trois taux sont appliqués en fonction du service rendu à la population :

- Collecte des déchets ménagers 3 fois par semaine : 14,19 %
- Collecte des déchets ménagers 2 fois par semaine : 13,22 %
- Collecte des déchets ménagers 1 fois par semaine : 10,22%

Les taux n'ont pas augmenté depuis 2010.

Depuis 1993, la CCPF n'ayant pas fait le choix de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), a l'obligation d'instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets assimilés (article L. 2333-78 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

1.2 Organisation du service

1.2.1 Organigramme

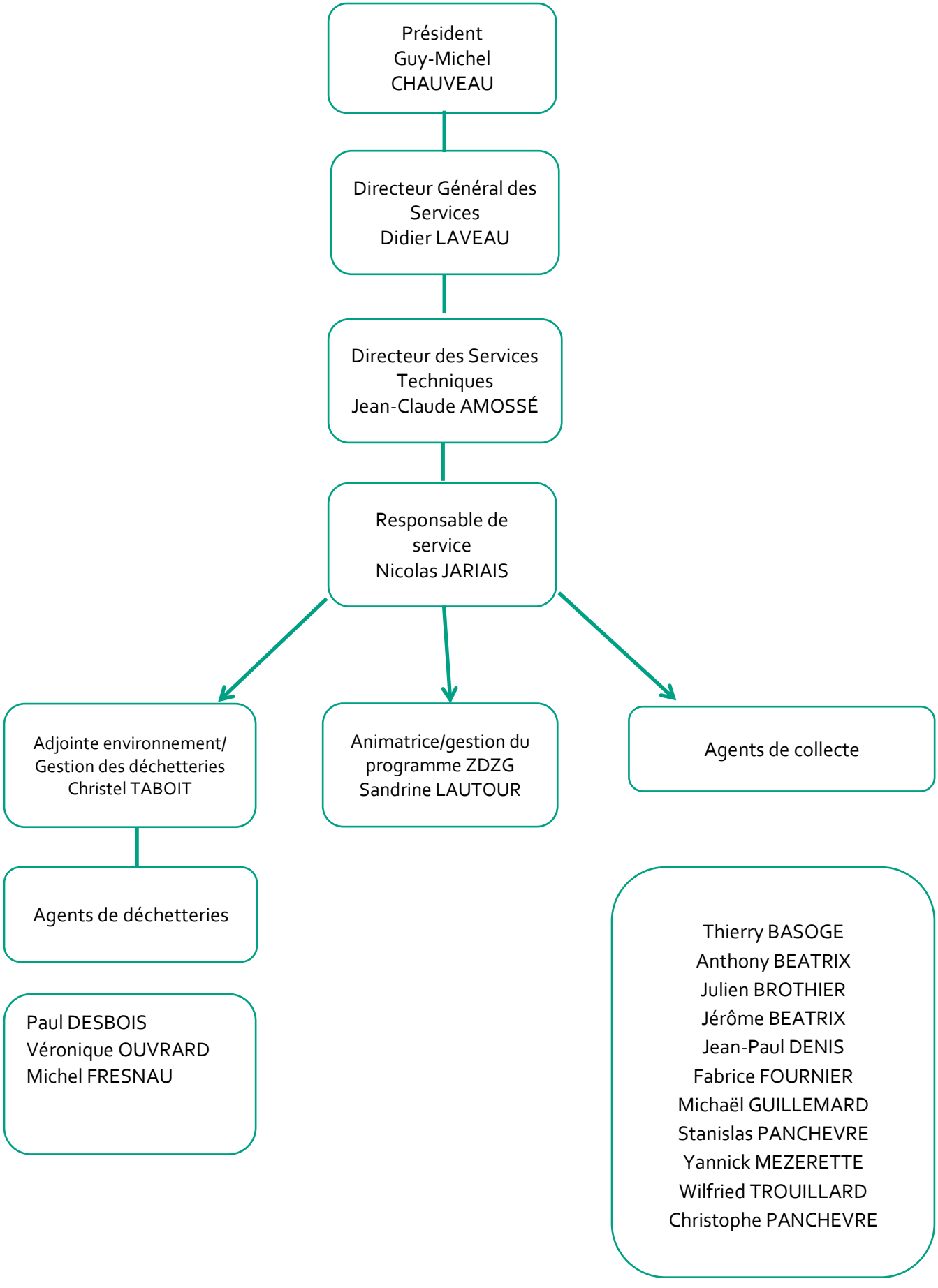

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

1.2.2 Moyens humains et matériels de la CCPF

14 agents titulaires

9 agents polyvalents

6 saisonniers

3 camions benne pour la collecte

1 véhicule pour les agents de déchetteries

+

1 véhicule de service

297 bornes de tri sur

49 points d'apport volontaire

1.2.3 Nos partenaires et prestataires

8 Eco-organismes avec lesquels nous sommes conventionnés (*CITEO* concernant les emballages en plastiques /métaux, et papiers/cartonnettes, *Corepile* pour les piles et accumulateurs, *EcoDDS* pour les déchets diffus spécifiques tels que les produits phytosanitaires, *Eco TLC* pour les textiles, *Eco-système* pour les DEEE, *Eco-mobilier* pour tout le mobilier, et *Recylum* pour les lampes usagées).

11 Repreneurs de nos matières recyclées (*Arcelor Mittal* pour l'acier, *Regeal Affimet* pour l'alluminium, *Europac* pour les cartons, *Norsk Skog Golbey* pour les journaux et magazines, *SCA Tissus* pour les briques alimentaires, *Valorplast* pour les emballages plastiques et *O-I-Maufacturing* pour la reprise du verre).

Repreneurs issus des déchets des déchetteries : *Sosarec* pour la partie bois, plastique dur, ferrailles et cartons, *Véolia* pour le mobilier, *Envie 2 Maine* pour les D.E.E.E. et *Monde Solidaire* pour le réemploi

3 Prestataires de collecte et/ou transport des déchets ménagers (*Suez* pour la collecte et le transport du tri sélectif issue des PAV, *Sosarec* pour le transport des sacs jaunes et bleus vers le centre de tri, *MCV* pour la collecte des OM issus des PAV et *Dufeu* pour le transport des OM).

1 Centre de tri *Valorpôle* pour le tri des emballages issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire.

1 Incinérateur de nos OM (*Jacky DUFEU* pour un traitement à l'UIOM La Salamandre).

1 Prestataire de rotation des bennes en déchetteries : *Sosarec.*

1 Prestataire gestionnaire de la plateforme de déchets verts et traitement du tout-venant : *SEP Environnement.*

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

1.3 Schéma de collecte et de traitement des déchets en Pays Fléchois

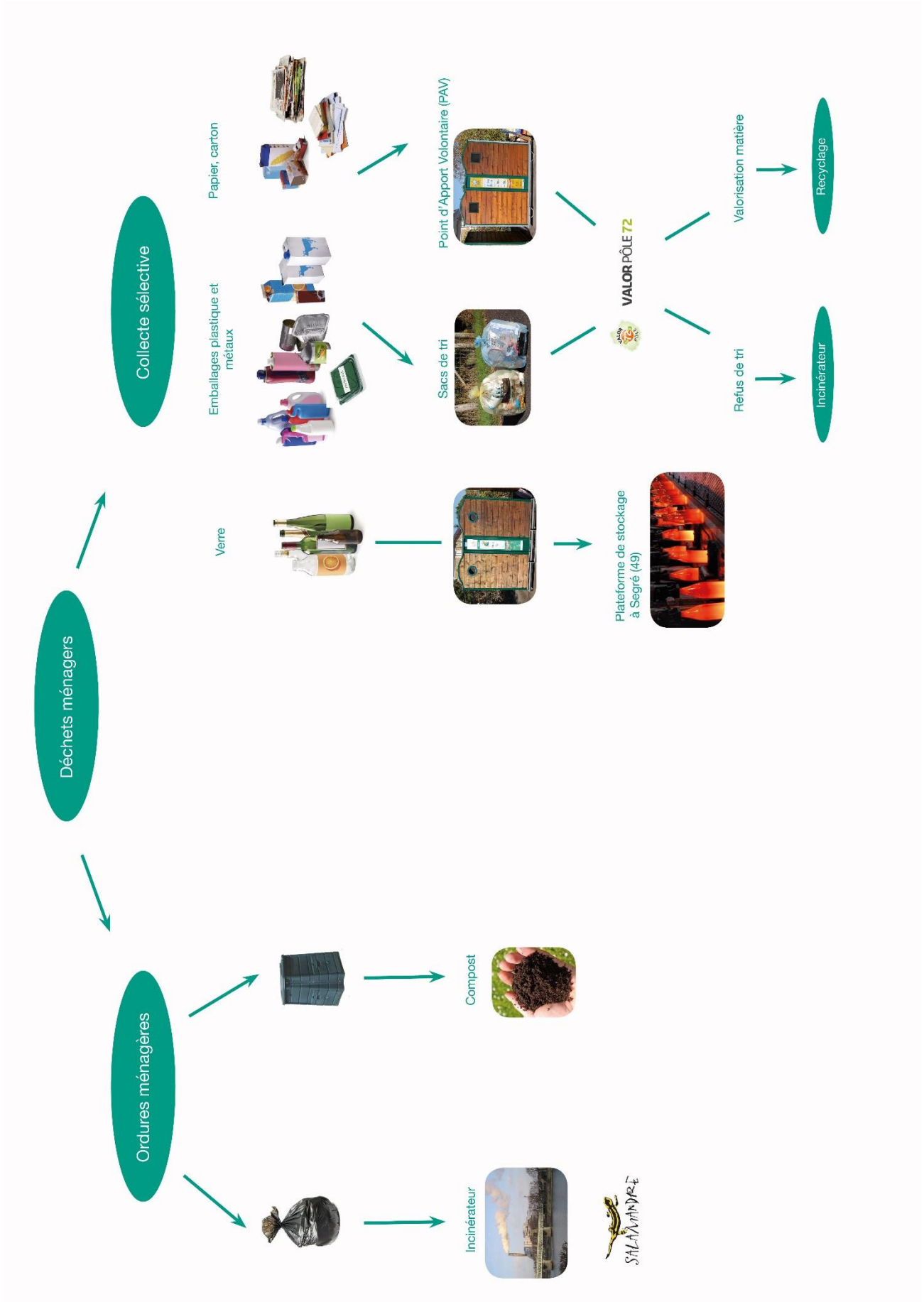

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

II. FAITS MARQUANTS EN 2018



Installation d'un distributeur de sacs de tri

Un distributeur de sacs jaunes et bleus a été mis en place début 2018 à l'angle du Centre Administratif Jean Virlogeux, en face de la Gendarmerie. Celui-ci a pour but de donner la possibilité aux usagers de récupérer des rouleaux de sacs jaunes et bleus n'importe quand, grâce à la carte d'accès déchetterie.

Opération compostage sur Oizé et La Fontaine-Saint-Martin

Afin de promouvoir le compostage individuel auprès des deux nouvelles communes composant la CCPF, nous avons réalisé une campagne de livraison de composteurs pour les foyers souhaitant s'équiper. Après réception d'une « carte T » à domicile, il a suffi aux personnes intéressées de la renvoyer, en indiquant le litrage désiré (400 ou 600 litres). Ainsi, quarante composteurs ont été livrés en juin 2018.

Recrutement d'une équipe de volontaires en service civique

La 1ère équipe à terminer sa mission en juin 2018. Une seconde équipe a été recrutée afin de réaliser une enquête de satisfaction du Service Environnement, par téléphone, auprès de l'ensemble des habitants du pays Fléchois. Cette enquête en cours jusqu'en juin 2019, a pour but de demander l'avis des usagers sur le service en place et les améliorations possibles.

III. COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

3.1 Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

3.1.1 Le service en place, la fréquence de collecte

Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Régie/Prestation	Type de traitement
OMR	Porte à porte	1 ou 2 fois par semaine	Régie	Incinération
	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation	

La ville de la Flèche est découpée en 8 zones correspondant à des secteurs de ramassage des ordures ménagères comme suit :

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Le matin à partir de 5h – Le soir à partir de 17h

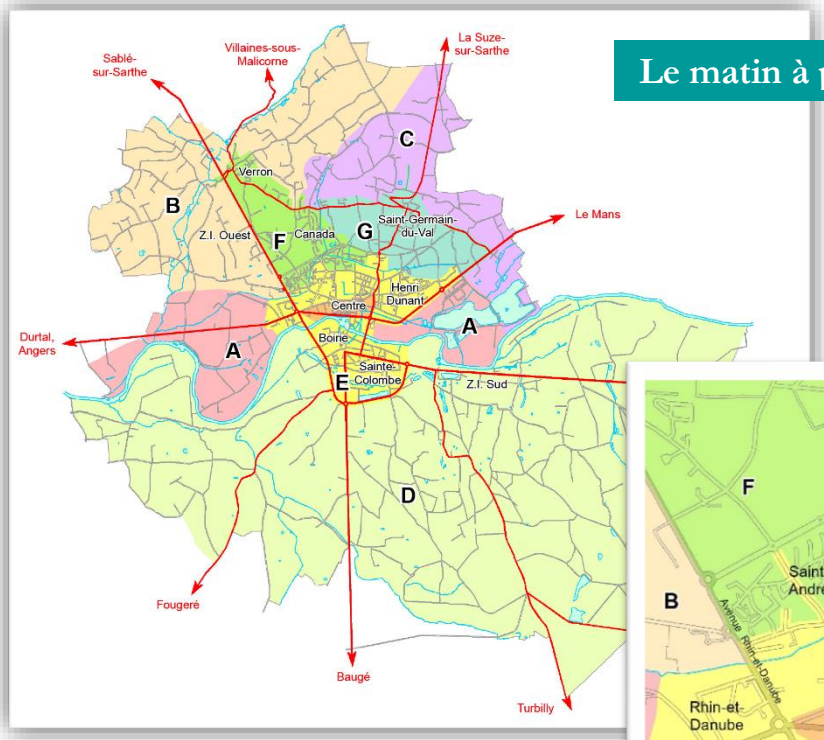

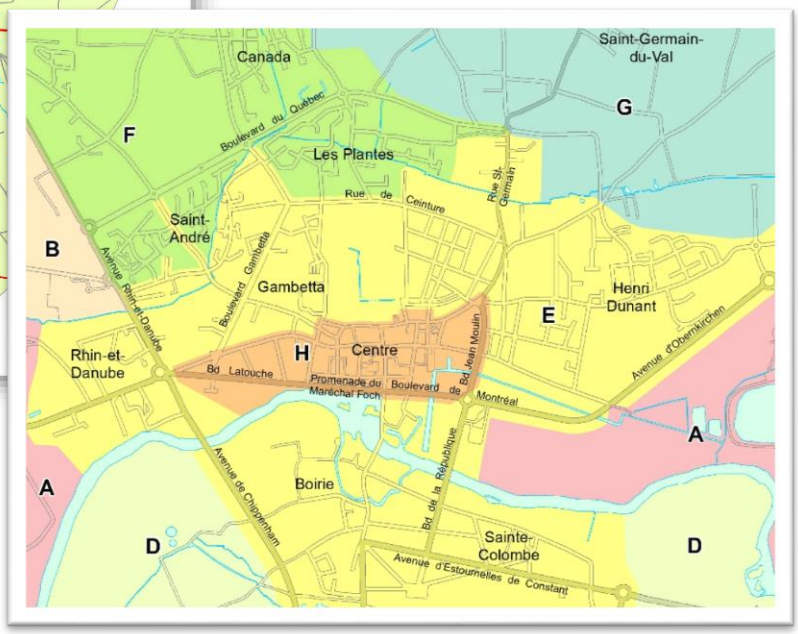

Secteur	Déchets ménagers	
A	Mardi matin	
B	Mardi soir	
C	Jeudi soir	
D	Mercredi matin	
E	Mardi matin	Jeudi matin
F	Mardi soir	
G	Jeudi soir	
H	Mardi et vendredi matin	

Tableau des jours de ramassage des déchets ménagers des communes rurales :

Communes	Jours de collecte	Communes	Jours de collecte
Arthezé	Mercredi soir	**Crosmières**	Mercredi soir
Bazouges-sur-le-Loir	Jeudi soir	**La Chapelle d'Aligné**	Mercredi matin
Bousse	Vendredi matin	**Ligron**	Vendredi matin
Clermont-Créans	Vendredi matin	**Mareil-sur-Loir**	Vendredi matin
Courcelles-la-Forêt	Vendredi matin	**Thorée-les-Pins**	Mercredi matin

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Cré-sur-Loir	Mercredi matin	**Villaines-sous-Malicorne**	Mercredi soir



55 conteneurs d'ordures ménagères enterrés ou semi-enterrés sont également répartis dans les quartiers réservés aux habitants des quartiers HLM de La Flèche.

3.1.2 Performances de collecte

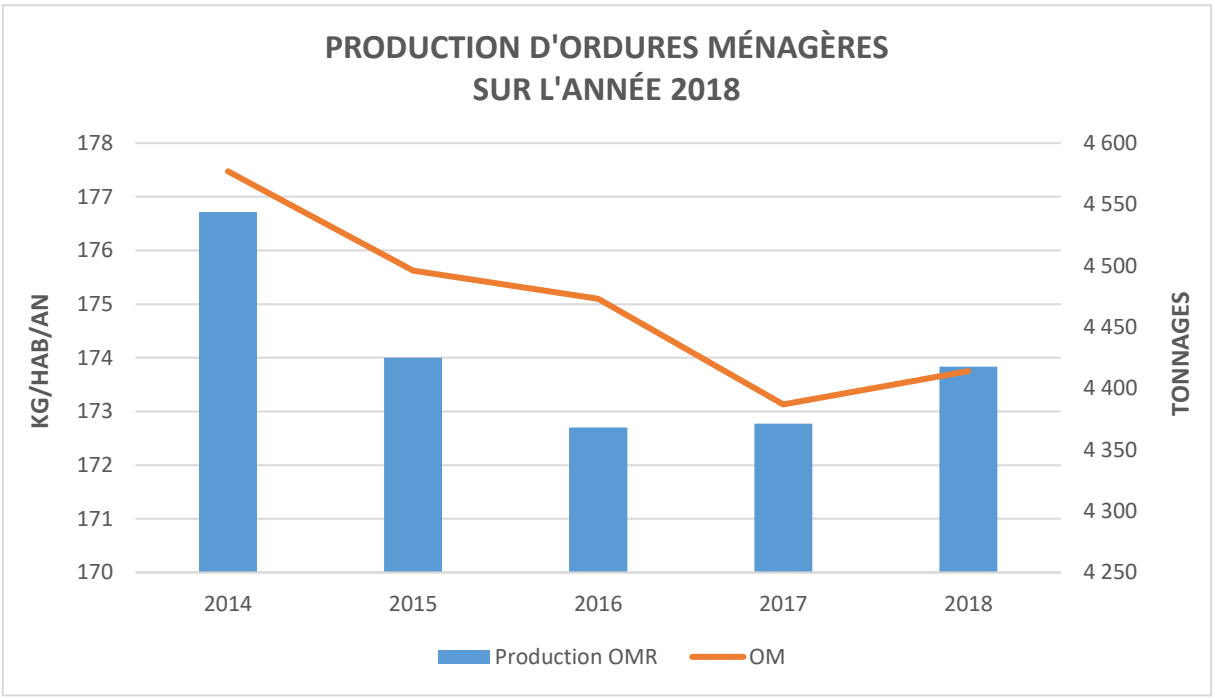

On constate que la production d'ordures ménagères a augmenté de 0,62% entre 2017 et 2018, passant de 4387 tonnes à 4414 tonnes. Ce chiffre n'est pas significatif et dénote une stabilisation des tonnages entre 2017 et 2018.

3.2 Collectes sélectives des emballages ménagers et du verre

3.2.1 Le service en place, les fréquences de collecte

Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Régie/Prestation	Type de traitement
Collecte sélective	Porte à porte	1 fois par semaine	Régie	Valorisation matière
	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matière
Verre	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matières

Le service de ramassage du tri sélectif est effectué de deux façons :

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Le centre-ville de La Flèche bénéficie de rouleaux de sacs jaunes et bleus pour que les usagers puissent faire le tri. Le ramassage est le jeudi matin pour l'ensemble du périmètre.





Pour le reste de la CCPF (hors périmètre des sacs jaunes et bleus de la ville de La Flèche), le tri sélectif s'effectue par apport volontaire aux bornes de tri dispatchées sur le territoire.





Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Carte de l'emplacement des points d'apport volontaire sur le territoire.

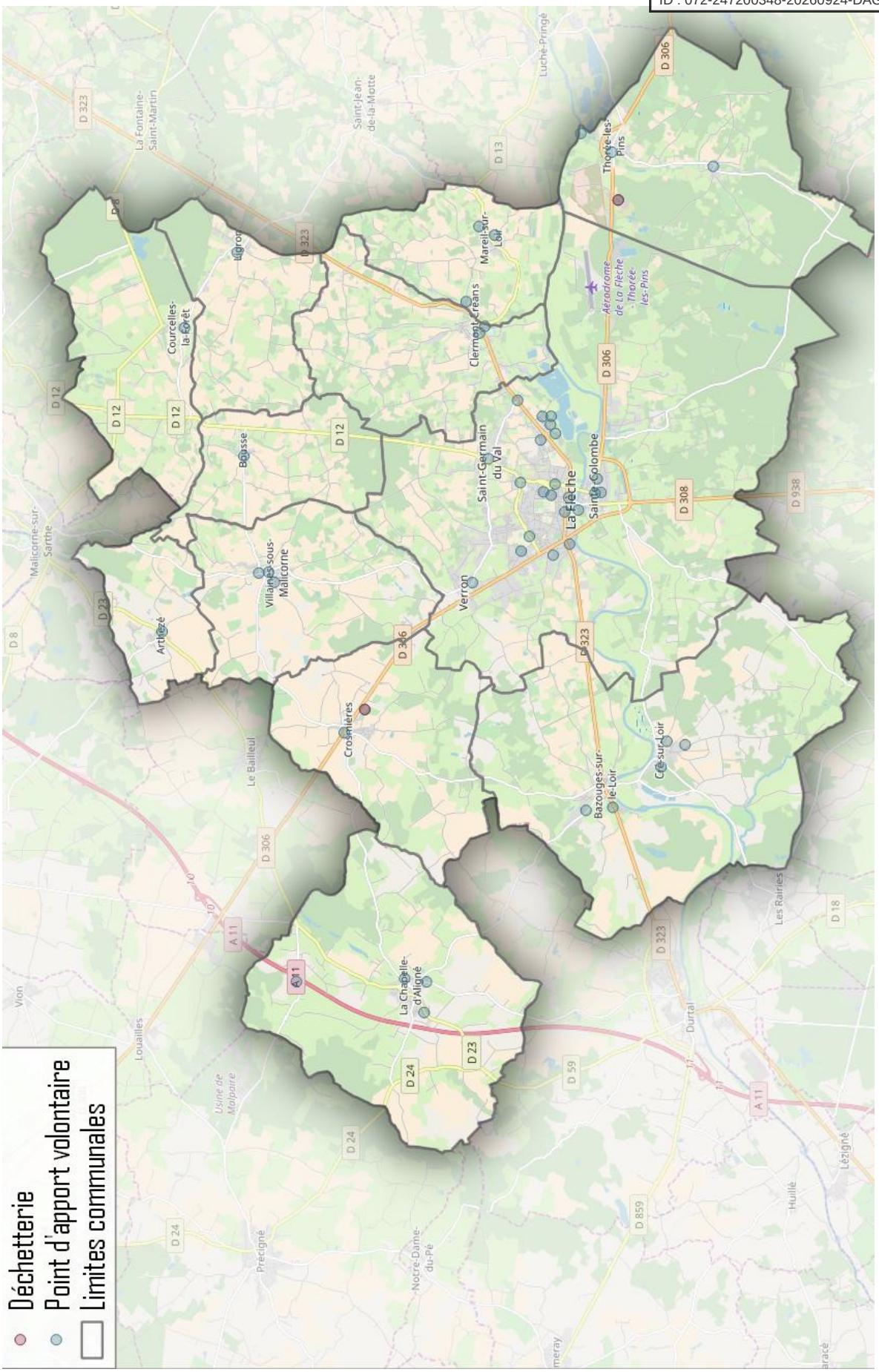

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

3.2.2 Les Equipements

- 1 centre d'enfouissement technique de classe 3 (déchets inertes), Thorée les Pins ;
- 1 quai de transfert pour déchets ménagers et déchets industriels banals, Thorée les Pins ;
- 1 plateforme de compostage des déchets verts, Thorée les Pins ;
- 2 déchetteries : Thorée les Pins et Crosmières ;

3.2.3 Performances de collecte des emballages plastiques/métaux et papier

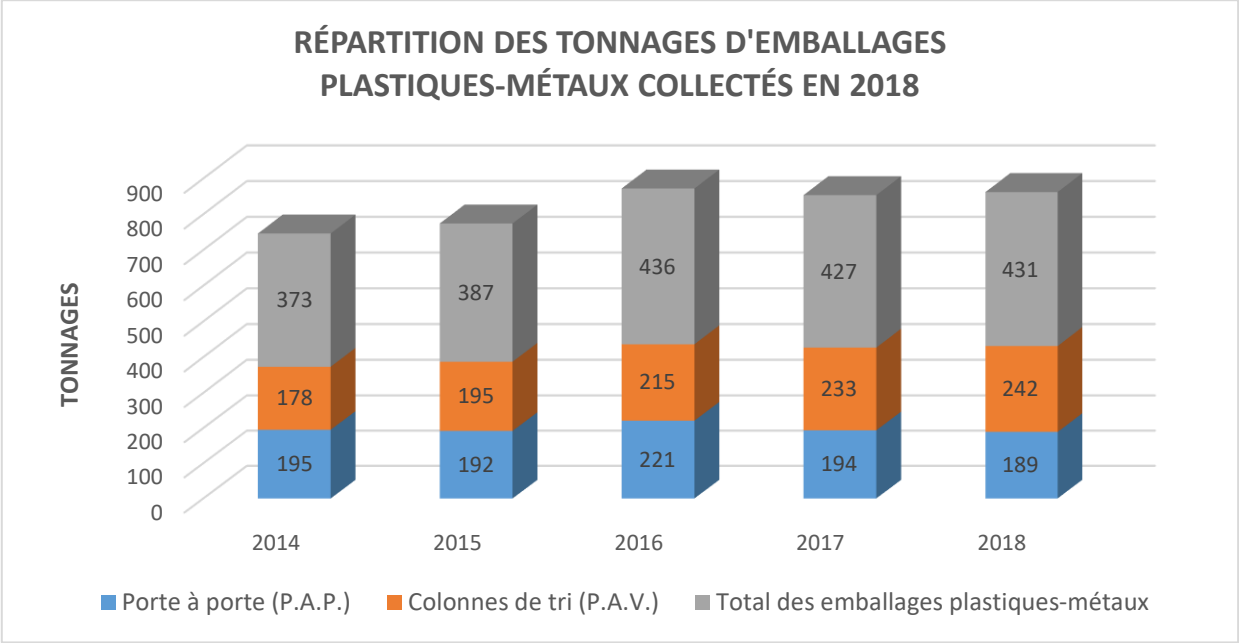

En 2018 les performances de collecte des emballages en plastiques et métaux sont en légères augmentation pour la collecte en PAV et au contraire, en légère baisse pour la collecte en porte à porte.

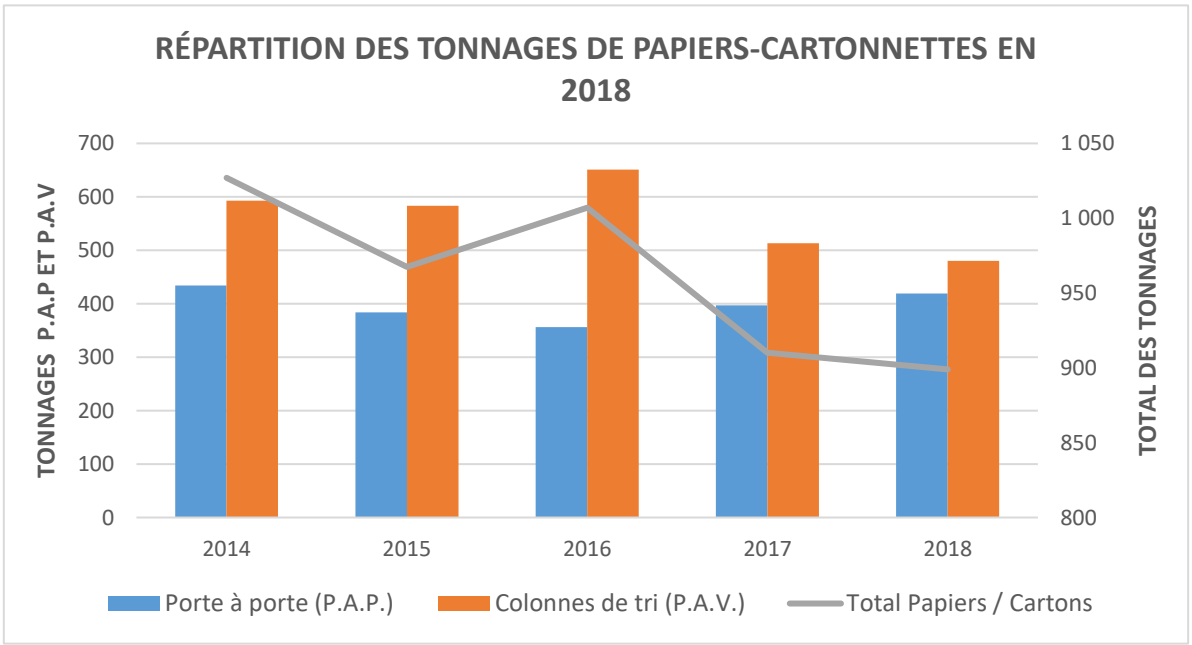

La collecte des papiers et emballages en cartons a été plus importante en P.A.V. qu'en P.A.P. avec une différence de 61 tonnes. On note une légère baisse de 33 tonnes pour la collecte en P.A.V. et une augmentation de 22 tonnes pour la collecte

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

en P.A.P. Ces chiffres montrent une stabilisation des tonnages par rapport à 2017. En revanche, l'évolution des tonnages confirme la tendance nationale qui est la baisse progressive des collectes de papiers.

3.2.4 Performance de collecte du verre

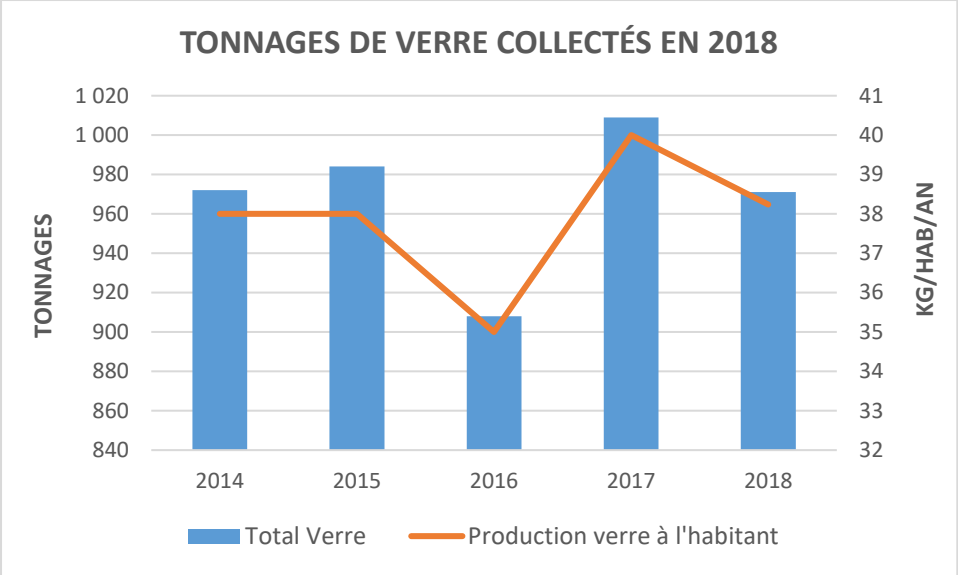

On constate une baisse de 38 tonnes de verre collectés par rapport à 2017.

3.2.5 Ratios en kg par habitant et par an pour l'ensemble des emballages recyclables

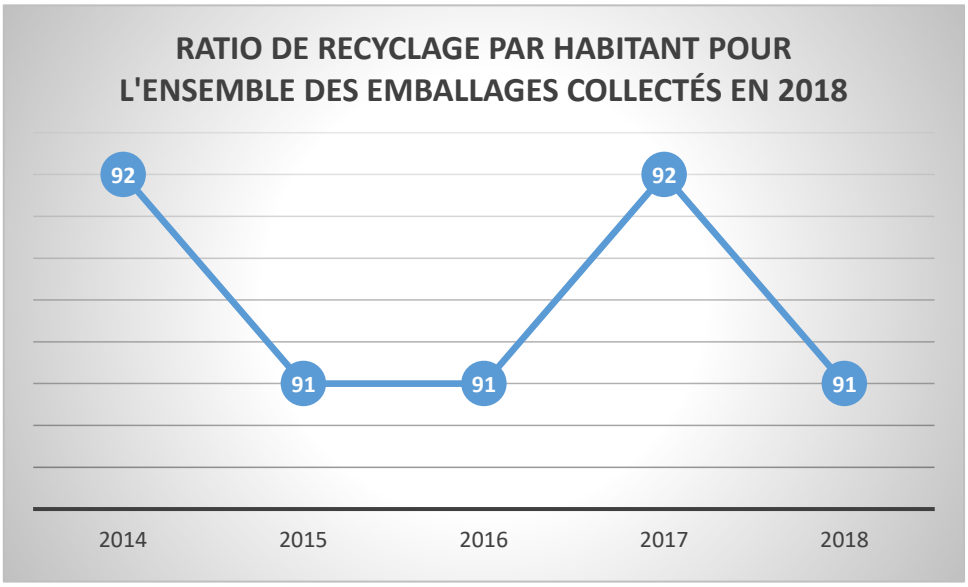

De façon globale, on note une baisse du ratio recyclé par habitant pour cette année 2018, en passant de 92 kg à 91 kg.

3.2.6 Refus de tri

Le contenu des sacs jaunes et bleus ainsi que les points d'apport volontaire est acheminé jusqu'à notre centre de tri. Des erreurs de tri surviennent forcément car des déchets autres que des emballages y sont envoyé. Dans ce cas on parle de refus de tri. En 2018, pour l'ensemble des déchets recyclables collectés en P.A.V. et en P.A.P. (hors verre), le taux de refus est de **11,26 %**.

Pour être plus précis la répartition moyenne des refus s'opère comme suit :

	P.A.P.	**P.A.V.**
2018	13 %	10,98 %
2017	11,69 %	9,70 %

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

3.2.7 Vers le recyclage

Schéma des repreneurs par matière après tri et stockage

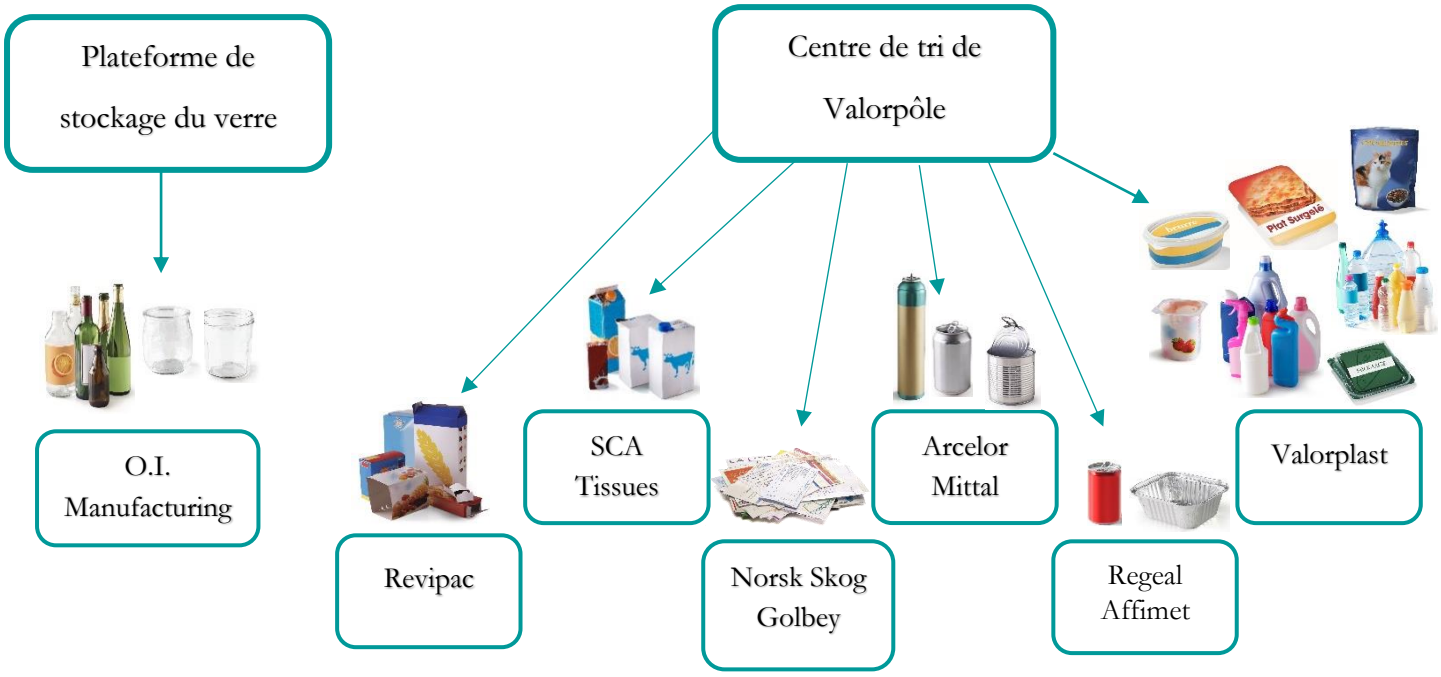

3.2.8 La communication



La CCPF communique auprès de ses usagers à travers différents supports que sont le guide du tri et le mémo-tri, distribués aux nouveaux arrivants, et est également disponible à l'accueil des mairies des communes rurales.

En 2017, nous avons créé un nouvel onglet « Réduire vos déchets », permettant de donner des informations sur le compostage ainsi que les actualités du service en faveur de la réduction des déchets.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

3.3 La redevance spéciale

La CCPF propose aux commerçants et artisans produisant des déchets similaires aux ménages de collecter leurs ordures ménagères. Cette redevance s'applique lorsque la production de déchets hebdomadaire atteint 200 litres. Celle-ci s'étend à la collecte des sacs jaunes et bleus si l'entreprise fait partie du périmètre desservi. Une entreprise n'est pas dans l'obligation d'être collectée par la CCPF mais peut faire appel à un prestataire extérieur. Elle sera ainsi exonérée de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM).

Le prix facturé est déterminé par une convention signée entre la Communauté de Communes et l'établissement. Il varie en fonction du nombre de collecte hebdomadaire en porte à porte, du type de déchet et du volume collecté :

Type de collecte	Fréquence	Prix facturé
Déchets assimilables aux ordures ménagères non recyclables	2 fois par semaine	**28,80 €/m³**
	1 fois par semaine	**25,20 €/m³**
Déchets recyclables	**1 fois par semaine**	**1,90 €/m³**

En 2018, **86** conventions ont été signées pour une recette totale de **76 710 €.**

IV LA COLLECTE EN DECHETTERIES

4.1 Le service en place, les déchets accueillis

Flux	Type de collecte	Fréquence de collecte	Régie/Prestation	Type de traitement
Collecte sélective	Porte à porte	1 fois par semaine	Régie	Valorisation matière
	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matière
Verre	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (Suez)	Valorisation matières
Déchets de déchetteries	Apport volontaire	En fonction du taux de remplissage	Prestation (divers collecteurs)	Valorisation matière / Dépollution/ Elimination

4.2 Performances de collecte en déchetterie

	Encombrants	Déchets verts	Bois	Mobilier	Gravats	Ferrailles	DDS	Plastiques durs	DEEE
2016	1078	2136	704	-	1346	255	33	55	223
2017	1134	2167	382	228	1203	284	34	77	204
2018	1235	2409	436	220	1341	302	44	42	212
Evolution entre 2017 et 2018	8,93 %	**25,04 %**	**14,22 %**	**- 3,41 %**	11,49 %	6,34 %	28,11 %	- 45,13%	3,68%

La filière meuble a été mise en place sur la déchetterie de Crosmières via l'éco-organisme Eco-mobilier fin d'année 2016.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

REPARTITION DES TONNAGES EN DECHETTERIES - 2018

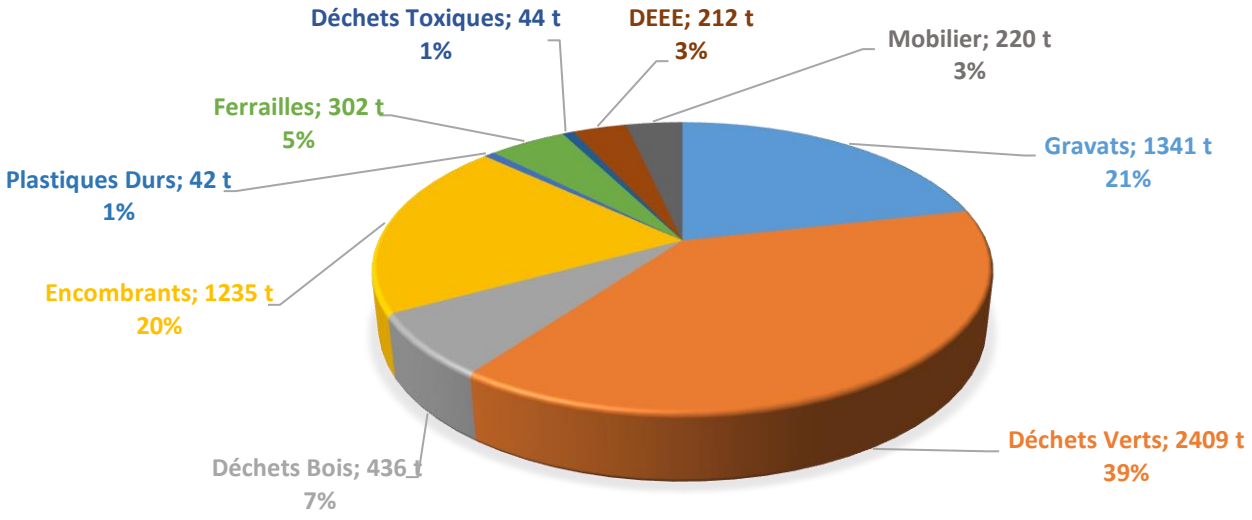

4.3 Vers les filières de valorisation

Déchets	Prestataire collecte	Filière de traitement	Localisation
Déchets verts	SEP	Compostage	Plateforme de compostage Thorée les Pins
Bois	SOSAREC	Valorisation énergétique	Matières Vivantes Thorée les Pins (72)
Gravats	SOSAREC	Enfouissement	CET classe III Thorée les Pins
Tout-Venant	SEP	Enfouissement	ISDND classe II Changé (53)
Plastiques durs	SOSAREC	Valorisation matière	Cyclia (37)
Mobilier	Véolia	Recyclage / Valorisation énergétique / Elimination	Divers sites de recyclages
Déchets Diffus Spécifiques	SOSAREC/Chimirec	Dépollution	Divers sites (TRIADIS…)
Ferrailles	SOSAREC	Valorisation matière	SOSAREC/PASSENAUD (72)
Cartons	SOSAREC	Valorisation matière	Cartonneries
DEEE	Envie 2 Maine	Dépollution / recyclage/Réemploi	Envie2Maine Le Mans (72)
Réemploi	Monde Solidaire	Réutilisation/ Revente	

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

4.4 La fréquentation

Depuis le 1er juin 2017, les déchetteries du territoire sont équipées d'un contrôle d'accès. Les usagers et professionnels y accèdent au moyen d'une carte.





En 2018, sur les deux déchetteries, ont été comptabilisés **50 760** passages comprenant les particuliers et les professionnels.

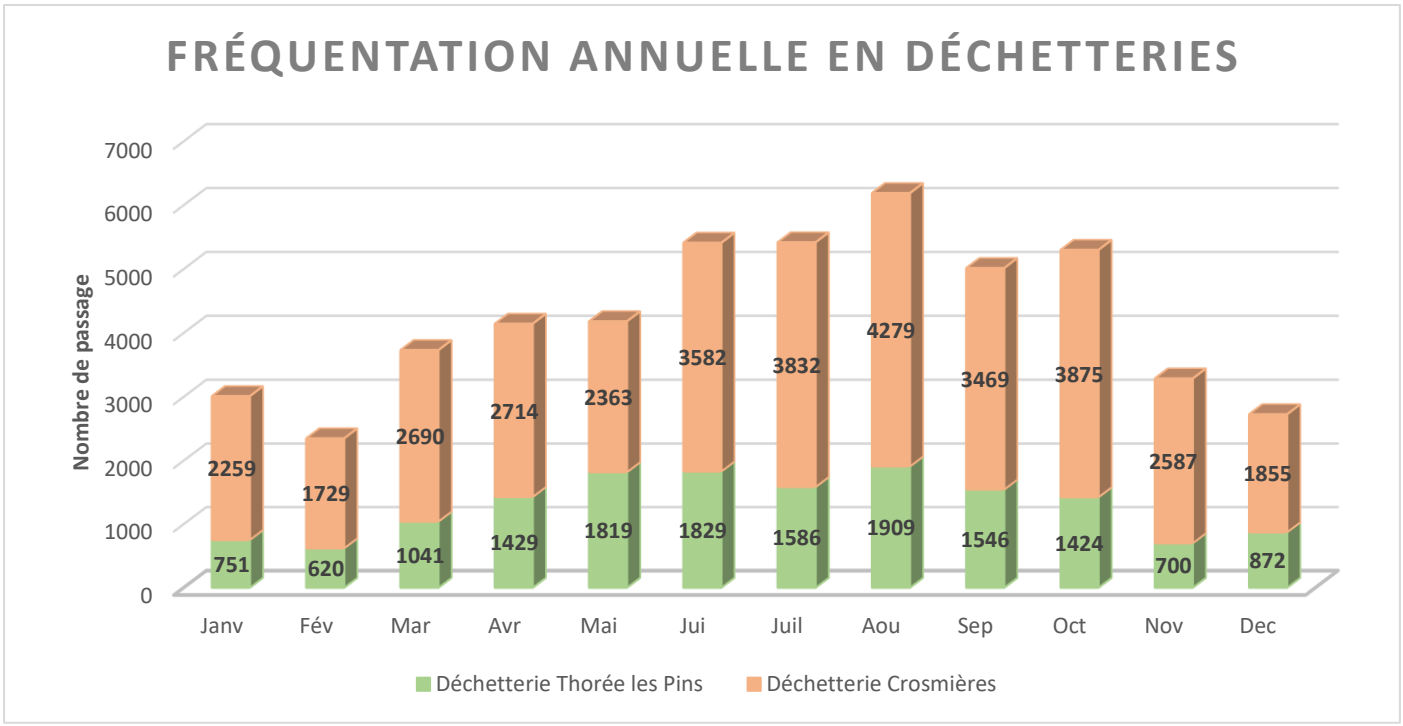

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Répartition du nombre de passages répertoriés par commune :

	Nb de passages Thorée	Nb de passages Crosmières	Total
Arthezé	15	678	693
Bazouges Cré sur Loir	484	2565	3049
Bousse	50	512	562
Clermont Créans	864	1044	1908
Courcelles la Foret	38	213	251
Crosmières	47	3321	3368
La Chapelle d'Aligné	34	2692	2726
La Flèche	10691	17530	**28221**
Ligron	140	297	437
Mareil sur Loir	621	277	898
Thorée les Pins	1963	269	2232
Villaines sous Malicorne	83	2348	2431
Total	15030	31746	46776

Ne tient compte que des passages particuliers

Les communes de Oizé et La Fontaine St Martin n'apparaissent pas dans les données car elles se rendent en déchetterie de Oizé géré par le Syndicat mixte du Val de Loir.

4.5 La collecte des textiles

Sur le territoire, la collecte des textiles se fait par le biais d'associations, d'enseignes de magasins. Chaque année, de nouveaux points de collecte sont mis en place afin d'améliorer le maillage de la filière de recyclage des textiles.
Les points de collecte peuvent être diverses et variés (bornes au point d'apport volontaire, association, magasins).

	Tonnages	Production par habitant
2016	66 T	2 kg
2017	86 T	3 kg
2018	122 T	4,8 kg

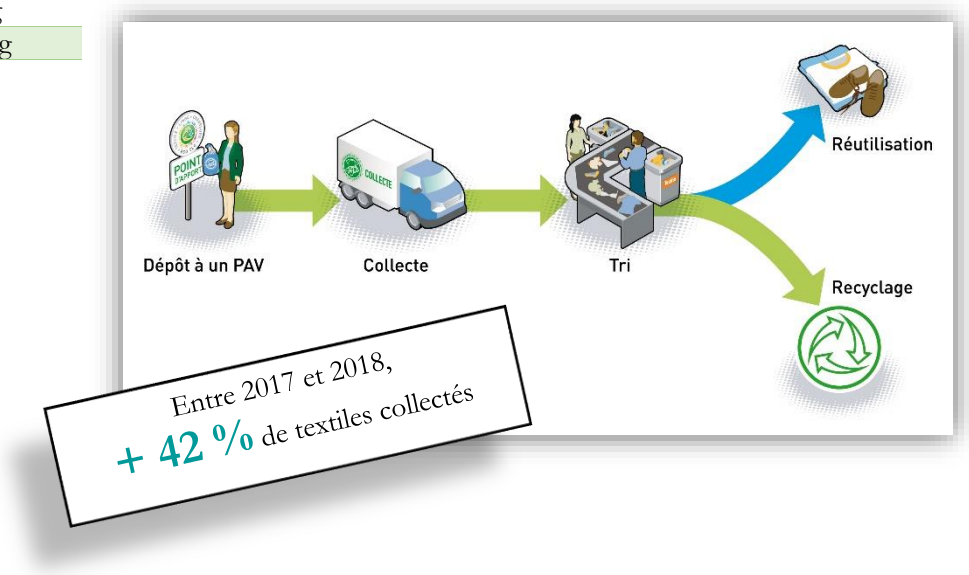

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

4.6 La filière réemploi

Depuis quelques années, la CCPF a mis en place en déchetterie de Crosmières un partenariat avec l'association Monde Solidaire pour la récupération d'objet en bon état.
Pour cela, un agent valoriste est sur place les après-midi et le samedi sur la déchetterie.

Cette filière permet de donner une seconde vie aux objets et protège ainsi l'environnement car ils n'iront pas en enfouissement.

En quelques chiffres :

2016	3 T 368
2017	1 T 826
2018	1 T 074





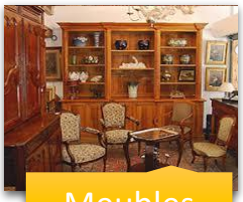





Et bien d'autres : articles de jardin, disque, objets de puériculture, …

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

V BILAN ET ÉVOLUTION TOTAL DE LA COLLECTE DES [illegible] FLÉCHOIS

	2016	2017	2018	
	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Evolution entre 2017-2018
Ordures ménagères	4 473	4386	4414	+0,63 %
Collecte sélective	2 351	2 522	2 404	-4,68 %
Déchetteries	5 830	5 369	6241	+19 %
Textiles	66	86	122	+ 42 %
Total	12 722	12 792	13 181	+ 3 %

On note une stabilité sur la collecte des ordures ménagères, ce qui peut s'expliquer par la recyclabilité plus importante des emballages. Une augmentation de tonnages en déchetterie surtout dû aux dépôts de déchets verts et aux nouvelles pratiques pour les déchets toxiques des ménages.

On constate une très forte augmentation de collecte des textiles qui peut s'expliquer par la diversité des lieux de dépôts sur le territoire.

VI LE PROGRAMME ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

La labélisation du territoire oblige la collectivité à œuvrer en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire jusqu'en 2019. Elle applique les actions retenues par l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et s'engage à mettre en œuvre un projet politique participatif concernant la prévention et la gestion des déchets.

En 2018 la CCPF a renforcé ses actions déjà mises en place, et en a réalisé de nouvelles encore jamais initiées sur le territoire, permettant de répondre à ses ambitions.

6.1 Deux équipes de volontaires en services civique :

- **Ambassadeur du tri en habitat collectif**

Une équipe de quatre volontaires a été missionnés afin de sensibiliser et informer les usagers des quartiers HLM au tri sélectif et compostage collectif. Cette mission a été réalisée deux jours par semaine pendant 8 mois. Au cours de cette période, les volontaires ont prospectés **953 appartements**, selon un protocole inspiré de deux programmes d'actions de CITEO. Ils ont rencontrées **430 personnes**, et ainsi distribuer des guides du tri, des sacs de pré-collecte et des bioseaux. Cette mission a pris fin en juin 2018. Une restitution de leur travail a été réalisée auprès de l'ensemble du personnel « Sarthe Habitat ».

- **Enquête pour améliorer le service « collecte et traitement des déchets », et être Ambassadeur du compostage**

En octobre 2018 une nouvelle équipe de quatre volontaires a été missionnée afin de concevoir et conduire une enquête téléphonique auprès de l'ensemble des usagers de la CCPF. En 2018 les volontaires ont été formés et ont conçu le questionnaire qui avait pour but de recueillir les remarques, besoins et avis, en vue d'une amélioration du service de collecte. Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large d'une réorganisation de notre système de collecte.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Le phoning a commencé en janvier 2019. Trois quartiers sont aujourd'hui équipés de composteurs collectifs. La fin de la mission des volontaires est de veiller au fonctionnement et à l'entretien des composteurs. Cette mission prendra fin en juin 2019.

6.2 Démarche dédiées d'Ecologie Industrielle et Territoriale (E.I.T.) :

Les diagnostics ont été finalisés en janvier 2018. **86 entreprises ont été rencontrées** sur les 100 prévues au départ.
Une réunion de lancement a été réalisées en juin 2018, permettant aux entreprises de se positionner sur les synergies quelles considères importantes de travailler de façon prioritaire. **17 entreprises étaient présentes**, chiffres relativement faible au vu du nombre de diagnostiques réalisées. Cinq actions prioritaires ont été sélectionnées pour être mises en œuvre :

- Echanges de flux 1-1 (16 votes)
- Gestion des déchets (12 votes)
- Formations groupées (9 votes)
- Achats groupés (6 votes)
- Groupement des vérifications périodiques obligatoires (6 votes)

Pour donner suite à cette réunion, quatre groupes de travail ont été programmées en septembre 2018. Seule la réunion « Gestion des déchets » a pu être maintenu. Les trois autres ont dû être annulées faute de participants. Le groupe de travail déchets, composé essentiellement d'agriculteurs, a décidé de travailler sur la valorisation de la taille de haies. Une organisation d'une démonstration de broyage avec un broyeur adapté aux pâtures est en cours.

6.3 Convention de partenariat avec le C.P.I.E. « Sarthe et Loir » :

La CCPF s'est associée au CPIE afin de répondre à certains axes du programme ZDZG. Ce partenariat comprend plusieurs actions en rapport avec le jardinage au naturel et le gaspillage alimentaire. Une action « gestion différenciée des espaces verts des entreprises » a été prévue dans le cadre de l'E.I.T, mais n'a pas été consommée car non demandée par les entreprises.

- La CCPF a été relais d'informations pour l'opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel », organisée chaque année par tous les CPIE de France. La CCPF à apporter sa contribution pour tenter de trouver des jardiniers volontaires sur le territoire pratiquant des techniques naturelles et favorables à la biodiversité, afin d'ouvrir leur jardins aux particuliers le temps d'un weekend du mois de juin 2018. Douze jardiniers ont été mobilisés pour l'opération.

- En septembre 2018, la cantine de la commune de Clermont-Créans a acceptée de travailler sur la question du gaspillage alimentaire avec une classe de cycle 3 sur le temps scolaire et de restauration. Grâce à une enquête construite et réalisée par une classe, pendant une semaine lors des repas du midi au restaurant scolaire, la collectivité et l'école connait les chiffres du gaspillage alimentaire. L'enquête permettant le diagnostic, le groupe est sensibilisée aux problématiques du gaspillage alimentaire et par la suite il peut être amené à faire des propositions d'actions si nécessaire.

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

VII. LES INDICATEURS FINANCIERS

7.1 Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses – Fonctionnement		Recettes – Fonctionnement	
Ordures Ménagères		T E O M	
	409 152,41 €		2 504 543,00 €
Emballages ménagers		Redevances spéciales	
	504 181,12 €		77 527,76 €
Déchetteries		Recettes déchetteries (vente matériaux + éco-organismes)	
	304 166,79 €		64 971,77 €
Compostages		Recettes emballages ménagers (ventes matières + CITEO)	
	12 604,53 €		459 776,02 €
Divers autres charges, fournitures, personnel		Recettes compostage	
	1 093 027,65 €		2 140,00 €
		Recettes diverses	
			112 754,79 €
TOTAL	**2 323 132,50 €**	**TOTAL**	**3 221 713,34 €**

7.2 Les investissements

Dépenses-Investissement
96 742,59 €

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

VIII. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

En conclusion nous constatons que la part d'ordures ménagères produite durant l'année est stable par rapport à 2017. En revanche les tonnages de tri sélectifs ont baissé de -4,68% au cours de cette année. Cela peut s'expliquer en partie par le changement de distribution de sacs jaunes et bleus. En effet, depuis cette année les usagers ne peuvent plus récupérer de rouleaux à l'accueil des services techniques. Ils doivent dorénavant se déplacer lors des permanences tenues deux fois par an, et faire le complément entre temps au distributeur. Cette nouvelle habitude devant être prise, peut expliquer la baisse des tonnages collectés. Cette tendance peut aussi s'expliquer par la diminution de production de papier.

L'apport de déchets en déchetteries a augmenté de 19% au cours de l'année dû aux nouvelles pratiques de tri en déchetterie type déchets toxiques des ménages ainsi que le mobilier.

En 2019, un nouveau marché de collecte sera lancé afin de collecter les communes de Oizé et La Fontaine-Saint-Martin à partir du 10 juin. La collecte réalisée sur celle-ci diffère de celle en place sur le reste de la CCPF (collecte en bac). Une réflexion est en cours afin d'harmoniser les pratiques de ce futur nouveau périmètre de collecte.

En 2019 l'équipe de volontaires en service civique commencera à prospecter les foyers de la CCPF, afin de recueillir leur avis et suggestions sur le service en place, permettant d'alimenter la réflexion de réorganisation de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire.

L'embauche d'un agent contractuel pour une courte durée est envisagée afin de mettre à jour la redevance spéciale. Cette mise à jour permettra de référencer de nouveaux redevables chez les professionnels et de mettre à jours les quantités de déchets produites par chacun.

Les grands projets 2019-2021

Dépenses 2019-2021	
Mise en place de la nouvelle organisation de collecte	
	850 000 euros
Création d'un Quai de transfert à Crosmières	
	900 000 euros
Rénovation de la déchetterie de Crosmières	
	1 000 000,00 euros
Acquisition d'une nouvelle benne ordure ménagère	
	250 000,00 euros
TOTAL	**3 000 000,00 €**

De grands projets sont en cours pour les deux années à venir. La nouvelle organisation et le vieillissement de nos sites nous impose d'investir dans de nouveaux équipements.
Un travail sera mené sur les bennes afin de voir si la location peut être une bonne alternative et ainsi éviter l'investissement lourd d'une benne ordure ménagère.

Nous allons accentuer pour 2019-2021, les actions en faveur de la prévention des déchets fermentescible et le gaspillage alimentaire et des travaux devront être menés sur la prévention des déchets verts (broyage à domicile des déchets verts, utilisation d'espèces à pousse lente).

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

Etat des P.A.V

N°	Ville	Adresse	Bleu	Nbr de grande bornes	Type de borne	Verre	Nbr de grande bornes	Nbr de petite bornes	Type de borne	Jaune	Nbr de grande bornes	Nbr de petite bornes	Type de borne
1	Arthezé	Rue de la Cure (à côté de 3 Rue Notre Dame)	1	2	Bois	1	1		Bois	1	1		Bois
2	Bazouges sur le Loir	salle des fêtes (La goupillère, proche de D100)	2	2	Bois	2	2		Bois	3	2		Bois
3	Bazouges sur le Loir	Lotissement des Grands Champs	1		Bois	1			Bois	1			Bois
4	Bousse	Parking rte de villaines (30 Rue le Royer de la Dauversière)	1	1	Bois	2	2		Plastique	2	2		Plastique
5	Clermont créans	Route de mareil (La Noirie, à côté de la Route de Cuvy, croisée D13)	1	1	Plastique	1	1		Plastique	1	1		Plastique
6	Clermont créans	Rue de Délices (croisée la Rue d'Oyre)	2	2	Bois	2	2		Bois	2	2		Bois
7	Clermont créans	4 Route de Créans (parking bas salle des fêtes)	1	1	Plastique	1	1		Plastique	1	1		Plastique
8	Clermont créans	Salle des fêtes (en face 4 route de créans)				1			Plastique				
9	Courcelles-la-Forêt	2-4 Rue du Bourg Fleuri	1	1	Bois	1	1		Plastique	1	1		Bois
10	Cré sur Loir	Rue des Aigrettes	1	1	Bois	1	1		Bois	1	1		Bois
10 bis	Cré sur Loir	Zone artisanale, Route fougeré (18 Rue des Courtils)	2	2	Plastique	2	2		Plastique	2	2		Plastique
11	Crosmières	Déchetterie	2	2	Plastique	3	3		2 Bois + 1 Plastique	2	2		Plastique
12	Crosmières	Parking du cimetière, Rue les renardières (croisée avec rue le petit beaulieu)	2	2	Plastique	2	1	1	Plastique	2	2		Plastique

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

13	La Chapelle d'Aligné	Parking cimetière (2 Impasse de la Touraudière)	4	4	3 Plastique + 1 Bois	4		4	Plastique	4	4		Plastique
14	La Chapelle d'Aligné	Salle des fêtes (25 Rue Touraine)	2	2	Bois					1	1		Bois
15	La Chapelle d'Aligné	Richardières vers le pont de l'autoroute	1		Bois	1			Bois	1			Bois
16	La Chapelle d'Aligné	Discotheque				1							
17	La Flèche	15 Rue Lucien Jonas	1	1	Plastique	1	1		Plastique	1	1		Plastique
18	La Flèche	25 Boulevard de la République (à côté une station de bus)				1	1		Plastique				
19	La Flèche	65 Rue Sainte-Colombe (en face de l'église)				1	1		Plastique				
20	La Flèche	76 Rue Sainte-Colombe, La Flèche (proche l'église)	1	1	Bois	1	1		Plastique	1	1		Plastique
21	La Flèche	Office de tourisme (15 boulevard de montréal)				1	1		Bois				
22	La Flèche	20 Rue des Ongrais	1		Semi-enterrés	1	1		Semi-enterrés	1	1		Semi-enterrés
23	La Flèche	69 Rue du Parc	1		Semi-enterrés	1	1		Semi-enterrés	1	1		Semi-enterrés
24	La Flèche	44-54 Boulevard Gambetta	1	1	Bois	1	1		Bois	1	1		Bois
25	La Flèche	13 Rue Boulevard d'Alger				2	1	1	Plastique				
26	La Flèche	26 Boulevard Jean Moulin				2	1	1	Plastique				
27	La Flèche	19 Allée du Renard	1		Semi-enterrés	1			Semi-enterrés	1			Semi-enterrés
28	La Flèche	10 Rue Marcel David	1		Semi-enterrés	1			Semi-enterrés	1			Semi-enterrés
29	La Flèche	29 Allée des Bleuets	1		Semi-enterrés	1			Semi-enterrés	1			Semi-enterrés
30	La Flèche	Petit versailles (Boulevard du Québec, criosée la Rue Saint Germain)	1	1	Bois	2	2		Bois	1	1		Bois
31	La Flèche	1 Rue des Erablières	1	1	Plastique	1	1		Plastique	1	1		Plastique
32	La Flèche	25 Rue des Eturcies	1	1	Plastique	1	1		Plastique	2	2		Plastique
33	La Flèche	Restaurant Pelais Hernri IV (Chemin de la Transonnière)				1	1		Plastique				
34	La Flèche	Rue d'Estournelles de Constant (coisée la rue du Cimetière) (ancienne point P)	1	1	Bois	2	2		Bois	1	1		Bois
35	La Flèche	La Poste (1bis Rue Fernand Guillot)	1	1	Bois	1	1		Bois	1	1		Bois
36	La Flèche	E.Leclerc (7 Rue Henri Dunant)	6	6	Plastique	12	7	5	Plastique	9	9		Plastique
37													
38	La Flèche	Plages Monnerie (Allée des Fromenteaux, derrère une batîment verre)	1	1	Bois	2	2		Bois	0	0		Bois
39	La Flèche	Quartier st germain (10 Rue Albert Virfeu)	2	2	Bois	1	1		Bois	1	1		Bois
40	La Flèche	Rue du Perche	1	1	Plastique	1	1		Plastique	1	1		Plastique
41	La Flèche	Rue A.germain (38 Rue Achille Germain)	1	1	Plastique	1	1		Plastique	1	1		Plastique
42	La Flèche	Stade Montréal (Voie de la Liberté)				1	1		Plastique				
43	La Flèche	Le Petit Bouchevereau (39 Rue de Bouchevereau, stade Bouchevereau)				1	1		Plastique				

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

44	La Flèche	Stade de rugby (stage pepiniere, 9002 La Pepiniere)	1	1	Bois								
45	La Flèche	Ancienne gare (2 Boulevard de la Gare)	1	1	Bois	3	3		Bois	2	2		Plastique
46	La Flèche	2 Rond-point de la Pléiade	1	1	Plastique	1	1		Plastique	1	1		Plastique
47	La Flèche	21 Rue Pierre de Ronsard	1		Semi-enterrés	1	1		Semi-enterrés	1	1		Semi-enterrés
48	La Flèche	Gymnase de Québec				1	1		Bois	1	1		Bois
49	La Flèche	Place champs de foire (37 Rue Polonaise)				2	1		Semi-enterrés				
50	La Flèche	Carrefour (44 Rue Maréchal Foche)	1	1	Bois	2	2		Bois	1	1		Bois
51	La Flèche	Carrefour Market Avenue Rhin et Danube	3		1 Bois et 2 Plastique	3	1	2	Plastique	3	3		1 Bois + 2 Plastique
52	La Flèche	camping municipal-externe (10 Rue du Bourdigal)	1	1	Bois	1	1		Bois	1	1		Bois
53	La Flèche	camping municipal-interne (10 Rue du Bourdigal)	1	1	Bois	2	2		Bois	1	1		Bois
54	La Flèche	61 Rue Printania	1	1	Plastique	2	1	1	Plastique	1	1		Plastique
55	La Flèche	6 Rue Jules Daudet (impôt)	1	1	Plastique	1	1		Plastique	1	1		Plastique
56	La Flèche	21 Avenue d'Obernkirchen				1	1		Plastique				
57	La Flèche	Aero Club (D306)				1	1		Plastique				
58	La Flèche	20 Rue de la Renaissance (verron église)	1	1	Plastique	2	1	1	Plastique	1	1		Plastique
59	La Flèche	Rue du Léard	1	1	Semi-enterrés	1	1		Semi-enterrés	1	1		Semi-enterrés
60	La Flèche	Rue Nicolas Appert	1	1	Bois					1	1		Bois
61	Ligron	4 Rue Henri Pasquier (proche D54)	2	1	Bois	1	1		Plastique	1	1		Bois
62	Mareil sur Loir	Salle des fêtes (7 Rue du Puits Guyard)	2	2	Plastique	2	1	1	Plastique	2	2		Plastique
63	Mareil sur Loir	Les Grandes Molières	1		Bois	1			Bois	1			Bois
64	Thorée-les-Pins	Déchetterie (Le Bois Douvreau)	1	1	Bois	4	1	3	Plastique	2	2		1 Bois + 1 Plastique
65	Thorée-les-Pins	Camping (248 La Roche)	1	1	Bois	1	1		Plastique	1	1		Bois
66	Thorée-les-Pins	3 Rue des écoles (dans un parking)	1	1	Plastique	2	1	1	Plastique	2	2		Plastique
67	Thorée-les-Pins	les cartes (1 Rue de Pont)	1	1	Plastique	2	1	1	Plastique	1	1		Plastique
68	Thorée-les-Pins	ERGM (Caserne militaire, face la déchetterie)				1				1			

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

69	Villaines sous malicorne	Salle des fêtes (7 Rue de Bonne Fontaine)	1	1	Bois	2	2		Bois	2	2		Bois
70	Villaines sous malicorne	Restaurant (8 Rue du Maine, 100 mètre de la mairie)				1	1		Plastique				
71	Villaines sous malicorne	Route de la Flèche (6 rue anjou)	2	2	Plastique	1	1		Plastique	1	1		Plastique
69													
70													

TOTAL	Bleu	Nbr de grande bornes	Type de borne	Verre	Nbr de grande bornes	Nbr de petite bornes	Type de borne	Jaune	Nbr de grande bornes	Nbr de petite bornes	Type de borne
	75	63	0	110	78	22	0	81	73	0	0

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 072-247200348-20260924-DAG260924D018D-DE

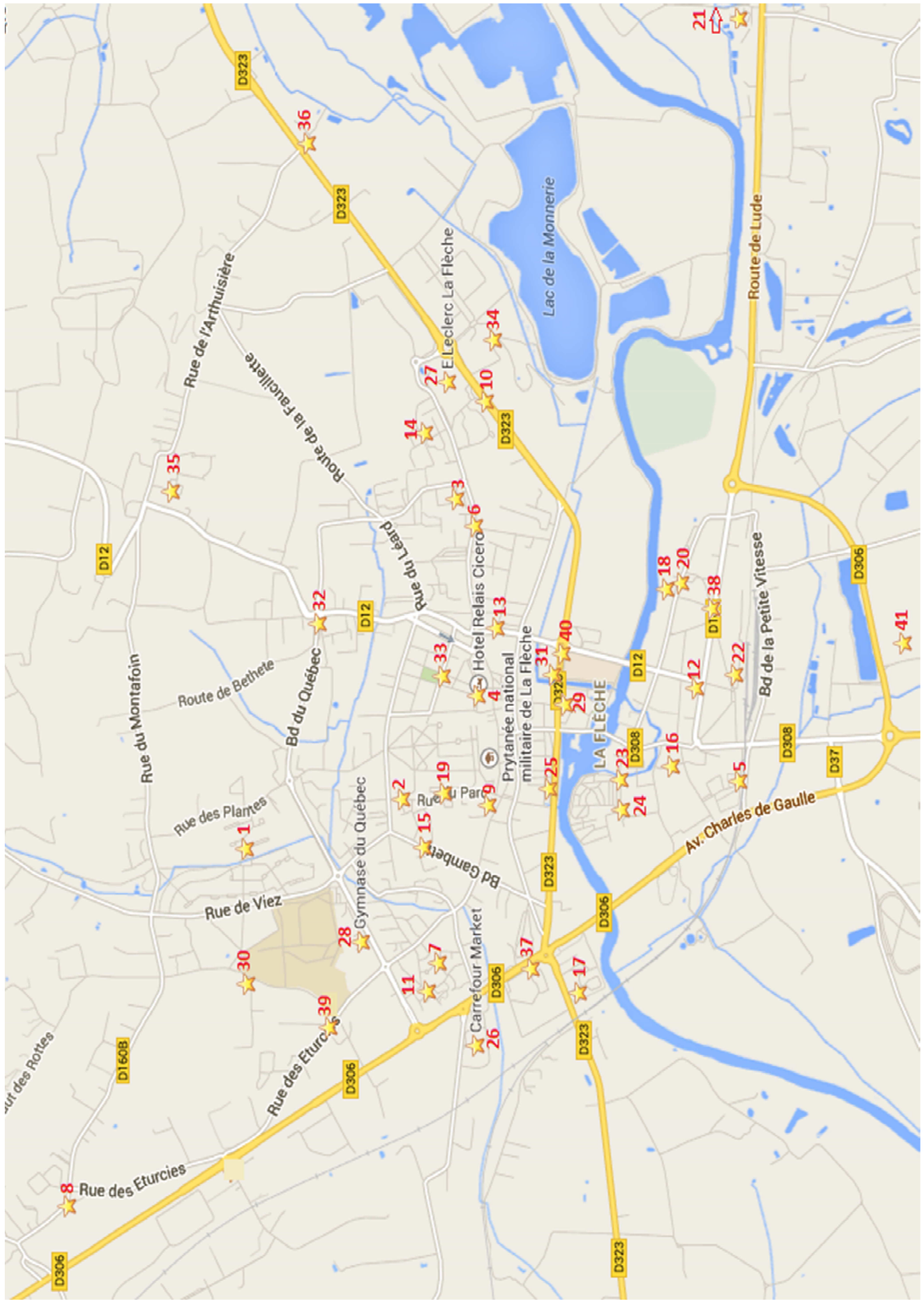

N°	Adresse	Verre	Bleu	
1	1 Rue des Erablières	X	X	X
2	1 Rue du Perche	X	X	X
3	10 Rue Marcel David	X	X	X
4	13 Rue Boulevard d'Alger	X		
5	15 Rue Lucien Jonas	X	X	X
6	19 Allée du Renard	X	X	X
7	2 Rond-point de la Pléiade	X	X	X
8	20 Rue de la Renaissance (verron église)	X	X	X
9	20 Rue des Ongrais	X	X	X
10	21 Avenue d'Obernkirchen	X		
11	21 Rue Pierre de Ronsard	X	X	X
12	25 Boulevard de la République (à côté une station de bus)	X		
13	26 Boulevard Jean Moulin	X		
14	29 Allée des Bleuets	X	X	X
15	44-54 Boulevard Grabetta	X	X	X
16	6 Rue Jules Daudet (impôt)	X	X	X
17	61 Rue Printania	X	X	X
18	65 Rue Sainte-Colombe (en face de l'église)	X		
19	69 Rue du Parc	X	X	X
20	76 Rue Sainte-Colombe, La Flèche (proche l'église)	X	X	X
21	Aero Club (D306)	X		
22	Ancienne gare (2 Boulevard de la Gare)	X	X	X
23	Camping municipal-externe (10 Rue du Bourdigal)	X	X	X
24	Camping municipal-interne (10 Rue du Bourdigal)	X	X	X
25	Carrefour (44 Rue Maréchal Foche)	X	X	X
26	Carrefour Market (Avenue Rhin et Danube)	X	X	X
27	E.Leclerc (7 Rue Henri Dunant)	X	X	X
28	Gymnase de Québec		X	X
29	La Poste (1bis Rue Fernand Guillot)	X	X	X
30	Le Petit Bouchevereau (39 Rue de Bouchevereau, stade Bouchevereau)	X		
31	Office de tourisme (15 boulevard de montréal)	X		
32	Petit versailles (Boulevard du Québec, criosée la Rue Saint Germain)	X	X	X
33	Place champs de foire (37 Rue Polonaise)	X		
34	Plages Monnerie (Allée des Fromenteaux, derrère une batîment verre)	X		X
35	Quartier st germain (10 Rue Albert Virfeu)	X	X	X
36	Restaurant Pelais Hernri IV (Chemin de la Transonnière)	X		
37	Rue A.germain (38 Rue Achille Germain)	X	X	X
38	Rue d'Estournelles de Constant (coisée la rue du Cimetière)	X	X	X
39	Stade bouchevreau (25 Rue des Eturcies)	X	X	X
40	Stade Montréal (Voie de la Liberté)	X		
41	Stade de rugby (stage pepiniere, 9002 La Pepiniere)		X	